



LA GAULE LANNIONNAISE

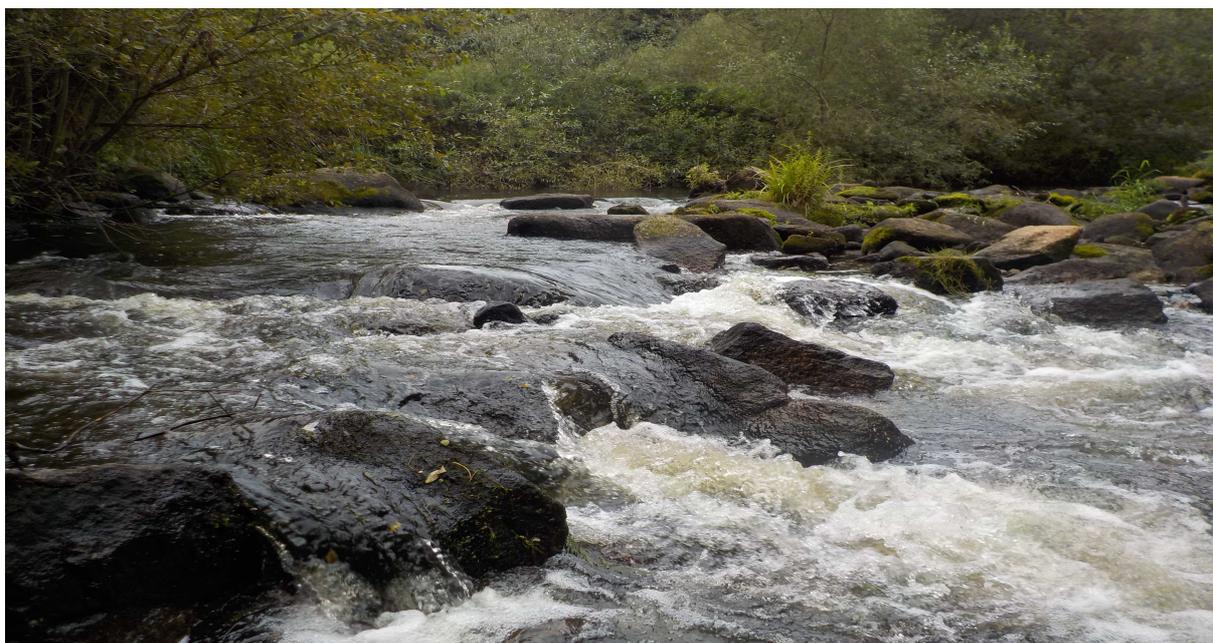
Rue de Roud ar Roc'h

22300 LANNION

Email

aappmalannion@laposte.net

Tel : 0684542660



Assemblée Générale Ordinaire

Dimanche 04 Mars 2018

Sommaire:

*Rapport moral

*Rapport d'activités

*Rapport financier

Rapport Moral et d'Orientation

Durant l'année écoulée, notre association s'est investie sur les trois priorités qui structurent le mandat du Conseil d'Administration :

- La défense et la préservation du milieu aquatique.
- La promotion de la pêche de loisirs.
- La participation à la vie locale et aux instances de gestion de l'eau.

Nous reprendrons chacun de ces points en détail dans le Rapport d'Activités afin que chaque adhérent se fasse une idée précise de ce que nous avons entrepris.

Avant d'entrer dans cet examen détaillé, je souhaiterais consacrer quelques instants aux changements rapides du contexte dans lequel évolue notre loisir et qu'il nous faut savoir prendre en compte.

A) Une activité de plus en plus exposée au « contrôle social » :

Longtemps les pêcheurs se sont sentis « chez eux » sur les berges de nos rivières. Cette tranquille insouciance est remise en cause par de nombreux autres « acteurs de la rivière » :

-Les riverains qui n'accordent plus aussi facilement l'accès aux rives, de sorte que nous voyons des parcours entiers disparaître, ou être morcelés, notamment aux abords des moulins.

-Certaines associations « environnementalistes » qui contestent jusqu'à la légitimité de pêcher (ASPAS), avec des arguments que nous partageons d'autant moins qu'ils proviennent d'organisations curieusement absentes des grands enjeux écologiques du territoire (projet d'extraction minière, extraction de sable).

-Un nouveau regard sociétal sur la « souffrance animale » qui peut s'avérer parfaitement justifié dans certains contextes (conditions d'élevage et/ou d'abattage), sans être pour autant exempt de confusion et d'outrances quand il s'agit de nos rapports au monde sauvage.

-Une raréfaction de la ressource qui pose la question du partage des aménités dans le cadre d'une gestion associative qui, rappelons-le, vise à la satisfaction de tous ses adhérents.

B) Des partenariats aux contours fluctuants :

-Les services de l'Etat, au premier rang desquels l'ONEMA (dorénavant Agence Française de la Biodiversité) qui assuraient le gardiennage de la pêche se sont pratiquement retirés de cette mission (sauf actions ponctuelles), de sorte que braconnage et incivilités se déploient en toute impunité, notamment là où la ressource piscicole est de grande qualité et la « pression de pêche » importante, ce qui caractérise nos rivières à saumons bretonnes.

-Les collectivités locales peuvent s'avérer de précieux partenaires pour prévenir les pollutions, limiter les phénomènes de privatisation des rives, encourager des pratiques agricoles et des règlements d'urbanisation plus respectueux du milieu aquatique. Leurs instances de gestion des ressources naturelles (Bassin Versant, Commission Locale de l'Eau) mettent en œuvre ces politiques qui peuvent être dépendantes des équipes élues, ou de la culture des services.

-La Fédération Départementale de Pêche peut apporter une contribution significative en expertises techniques et en échanges de pratiques à condition de s'y investir à un niveau comparable de ce qu'on en attend, sa « richesse » reposant sur ce que chaque AAPPMA y apporte.

Elle n'est donc pas à considérer comme un « prestataire » (ce qui est trop souvent la représentation qu'on en a) mais comme un pôle de ressources à partager.

C) Un positionnement de notre association qui doit prendre en compte ces changements :

Face à ces changements qui, en quelques années ont considérablement modifié les conditions d'exercice de la pêche de loisirs, nous devons ouvrir notre champ d'actions pour préserver une activité de qualité dans un milieu naturel que nous contribuons à protéger :

-Pour prendre quelques exemples dans les points évoqués ci-dessus, nos collaborations avec les collectivités et la fédération nous permettent d'engager des actions d'acquisition de rives, réduisant ainsi l'impact grandissant de la privatisation.

-La veille environnementale et les actions de sensibilisation sont considérablement facilitées par les collaborations avec les équipes du Bassin Versant. Le réchauffement climatique oblige à repenser nos chantiers de rivières, l'ombrage devenant primordial pour tenter de limiter les effets des canicules.

-Le gardiennage n'étant plus assuré par les seuls Services de l'Etat, il faut y pourvoir par les moyens associatifs. A ce titre, nous envisageons de demander à la FNPF de nous apporter des précisions quant à l'exclusion des éventuels contrevenants (référence article 34 des « Statuts types AAPPMA). Dans ce but, une motion de nouvelle organisation associative va être proposée à votre approbation en annexe de ce rapport. Il s'agit, tout à la fois, d'adopter une organisation associative adaptée aux nouveaux enjeux, par la réunion en une seule association des deux AAPPMA « historiques » de notre vallée, et de réunir des moyens adaptés à nos ambitions.

Nous y reviendrons en détail après la lecture des rapports d'activités et rapports financiers qui seront également soumis à votre approbation.

Rapport d'activités 2017

Défense et préservation du milieu aquatique

***Etude cormorans :**

La présence de plus en plus prégnante des cormorans sur la rivière, en toutes saisons, interroge légitimement les pêcheurs quant à la capacité de ces oiseaux à perturber les équilibres de biodiversité piscicole. Le cormoran est certes protégé, mais la truite fario n'en est pas moins menacée et le saumon atlantique classé « espèce vulnérable ». Ces deux espèces constituant la quasi-totalité des populations piscicoles de nos rivières nous sommes bien en présence d'une concurrence entre espèces protégées. C'est en tout cas dans ces termes que nous entendons poser la question.

Pour ce faire nous avons demandé à « Bretagne Grands Migrateurs » d'inscrire pour 2018 (hiver 2018/2019) une étude qui serait confiée à « Géoca 22 », organisme spécialisé en ornithologie. Cette opération nécessitera la collaboration active des pêcheurs et nous serons amenés à vous en reparler en Septembre pour organiser les équipes volontaires.

***Chantiers d'entretien :**

Actions réalisées depuis septembre 2017 :

Pas de chantier cette année avec les autres associations de l'entente du Trégor.

9 octobre 2017 : Enlèvement pour l'école de pêche des plantes invasives du plan d'eau de la carrière du Moulin du Duc. 5 participants.

Du 30 septembre 2017 au 16 décembre 2017 : Nettoyage du St Ethurien . De sa confluence avec le Léguer (bief du moulin de Kergueffiou) jusqu'à la chute infranchissable du moulin neuf en Vieux Marché soit 8000 mètres de rives. De 12 à 20 participants chaque samedi matin soit 190 ½ journées de bénévoles. A noter l'interdiction d'entretien et de pêche qui nous a été notifié par un propriétaire riverain proche de la confluence avec le Léguer sur environ 300 mètres de rivière.

Du 6 janvier 2018 au 3 mars 2018: Afin de faciliter la pêche et l'accès à la rivière, nettoyage du St Ethurien en amont de la chute infranchissable de moulin neuf en Vieux Marché sur environ 3 kms soit 6000 mètres de rives. 140 ½ journées de bénévoles.

Au total, près de 14000 mètres de rives effectués en 330 ½ journées.

L'AAPPMA est habilitée à recevoir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). Cette année deux personnes ont effectué 60 heures.

A noter :

L'AAPPMA offre une carte de pêche complète pour 10 participations aux chantiers,

Un repas, qualifié de très convivial, est offert à l'ensemble des bénévoles à l'issue de la saison

***Etude truites :**

La Fédération 22, les AAPPMA de Guingamp, Belle-Isle et Lannion ainsi que le Bassin Versant ont entrepris, avec l'expertise d'Agrocampus Rennes, une étude portant sur le potentiel de grossissement des truites du Léguer. Cette étude qui a fait l'objet d'une première étape de restitution sera présentée prochainement au Conseil d'Administration. Nous y inviterons les pêcheurs qui le souhaitent. Vous trouverez les infos utiles sur le site de l'AAPPMA.

***Mise en réserve du secteur aval du St Ethurien :**

Le St Ethurien est un des affluents majeurs en partie médiane du Léguer et son apport en juvéniles de truites et de saumons est significatif. Son cours étant entravé par un ouvrage infranchissable à hauteur du Vieux-Marché, la reproduction s'y concentre sur les quatre kilomètres de son parcours aval. Après un chantier d'enlèvement des principaux embâcles, nous avons décidé de protéger cette section principalement peuplée de juvéniles. Un parcours à l'amont de cette zone de reproduction a été nettoyé par l'équipe de bénévoles afin de renforcer l'attractivité de la pêche sur cet affluent méconnu et pourtant très intéressant.

Promotion de la pêche de loisirs

***L'école de pêche :**

Animée par trois bénévoles et un animateur guide de pêche, l'école de pêche a encore étendu ses activités cette année avec 27 séances destinées aux enfants qui sont plus d'une vingtaine (dont deux filles) à suivre très assidûment nos animations.

Nous avons également proposé des stages « pêche au bar » suivis par 6 pêcheurs adultes qui restent en contact avec notre association. L'animation a été entièrement réalisée par des bénévoles du Conseil d'Administration. Elle génère de ce fait quelques recettes appréciables.

Nous avons également organisé une journée d'initiation pour le personnel de « Decathlon » à la demande de la Direction. Cette enseigne assure dorénavant le dépôt des cartes de pêche et des bagues « saumon ». Cette journée, très conviviale, laisse entrevoir de larges « marges de progrès » dans la formation halieutique des jeunes et sympathiques commerciaux ! Ce qui nous amène à prévoir de nouvelles éditions pour les années à venir.

Enfin, nous avons tenu à représenter l'association dans trois manifestations fort différentes :

- Le forum associatif de Lannion, où nous faisons chaque année « carton plein » pour l'école de pêche

- La manifestation Vitalsports Decathlon, qui s'avère peu adaptée à notre représentation, les grandes fédérations de sport participant avec des moyens incomparablement plus attractifs que les nôtres

- La « Fête de la Chasse et de la Pêche » de Ploubezre, organisée dans le cadre somptueux du Château de Kergrist et qui nous aura surtout permis d'engager des contacts très dynamiques avec les responsables des associations organisatrices.

***Un « street-fishing » en juillet sur les quais de Lannion :**

Avec quelques jeunes pêcheurs très motivés, nous travaillons (avec l'Office du Tourisme, la Ville de Lannion, la Fédé22) à la première édition d'une rencontre (autrefois on disait un concours) de pêche aux leurres en ville qui s'exercera en alternance sur le milieu marin et « eau douce ». Ces nouvelles pratiques de pêche urbaine très appréciées des jeunes sont en effet très attractives pour le « grand public » et permettent de « mettre en scène » la pêche qui reste une activité très méconnue .

Cette manifestation sera également l'occasion de faire mieux connaître aux Lannionnais le fabuleux potentiel sauvage de leur rivière.

***Expérimentation de pêche au saumon « No-Kill » sur le Léguer :**

Cette expérimentation qui est une première en France a fait l'objet d'une évaluation en fin d'année par l'ensemble des partenaires (collectivités locales, fédé pêche 22, services de l'Etat, AAPPMA de Belle-Isle et Lannion).

Engagée pour une première année dans des conditions météo très défavorables (niveau d'eau très faible, canicule en Mai), l'expérimentation a tout de même vu 56 pêcheurs s'y inscrire volontairement avec une très forte représentation des pêcheurs de proximité (Dpts 22 et 29).

Elle aura aussi mis en évidence l'importance de la fonction de garderie pour garantir les conditions d'une pêche de qualité et le respect des règlements.

La communication a fait l'objet de plusieurs articles en presse nationale, en TV et presse régionale, d'un document Fédé 22 pour les Offices de Tourisme, le tout en cohérence avec la communication du parcours de Kernansquillec qui ouvrait également cette année.

Les partenaires ont donc considéré que cette expérimentation apportait beaucoup d'informations et d'idées à échanger pour l'avenir de la pêche et décidé du renouvellement comme prévu initialement.

***Projet d'AAPPMA unique pour le Léguer :**

Une part significative de nos réunions associatives a été consacrée au projet de création d'une AAPPMA unique regroupant les AAPPMA de Belle-Isle et Lannion.

Le but en est triple :

- Prendre une dimension cohérente avec les nouvelles organisations territoriales (LTC et GP3A, Bassin Versant, Commission Locale de l'Eau) pour être mieux représentés et plus « lisibles » dans ces instances.

-Renforcer notre collaboration avec la Fédération pour entreprendre quelques actions ambitieuses (dont la création d'un plan d'eau « carnassiers » sur Guerlesquin)

-Réunir les moyens d'une garderie professionnelle sur le Léguer et les lots gérés par l'AAPPMA.

Les bureaux de Belle-Isle et Lannion qui ont acté leur accord sur cette nouvelle organisation et consulté préalablement les Collectivités concernées, vont donc vous la proposer , assortie d'un budget prévisionnel.

Sous réserve de votre approbation, nous engagerons dans le courant de l'année, les procédures administratives qui conviennent.

La dynamique sera d'autant plus affirmée que les pêcheurs, et notamment les plus jeunes d'entre nous, viendront s'y investir. Nous avons tenté de réunir les meilleures conditions (financières, organisationnelles) pour qu'ils y trouvent un cadre attractif à leurs projets, à eux de s'en emparer.

Le territoire à gérer est vaste et les enjeux multiples.

Il y a donc place pour des motivations et des personnalités très diverses dès lors qu'elles sont animées par l'esprit associatif de servir le bien commun qu'est notre patrimoine naturel.

Chantiers, animations, administration, suivis techniques et scientifiques, autant de secteurs d'activités où vous investir, ou collaborer avec de nombreux partenaires et acquérir toutes ces compétences qui feront de vous un pêcheur complet, éclairé et...heureux.

Participation aux instances de la pêche et aux assemblées citoyennes locales.

L'AAPPMA est représentée au Conseil d'Administration de la Fédération par son Président.

Elle est représentée au Conseil d'Administration du Bassin Versant par Pierre Bourricand.

Elle est également représentée par son Président au Conseil d'Administration de « Bretagne Grands Migrateurs », Jean-François Jeandet siégeant , aussi, au bureau de la Commission Locale de l'Eau.

RAPPORT FINANCIER

Avec un « fonds de roulement » qui se maintient continûment aux alentours de 40.000 €, notre association dispose d'une situation saine mais d'une capacité d'initiative limitée.

La répartition des dépenses montre que l'école de pêche et les chantiers d'entretien absorbent la quasi-totalité de nos moyens financiers.

Extrait trésorerie 2017

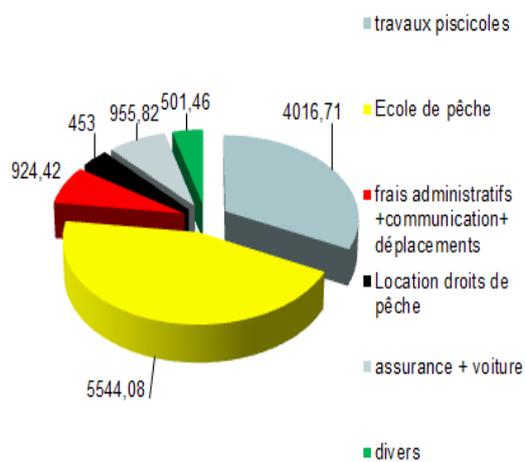
Compte AAPPMA au 31/12/2017 : 43221,28 euros

Dépenses 2017	(euros)	Recettes 2017	(euros)
Travaux piscicoles	4016,71	Cartes de pêche	6716,70
Ecole de pêche	5544,08	Subvention Ecole de Pêche (région)	
Frais Administratifs + Communication + déplacements	924,42	Cotisation Ecole de pêche + initiation pêche bar	1510
Location droits de pêche	453	Intérêts compte	285,34
Assurance + voiture	955,82	Divers	454,08
Divers	501,46		
		Recette cartes 2017 sur compte 2018	538,50
Total	12395,49	Total	9504,62

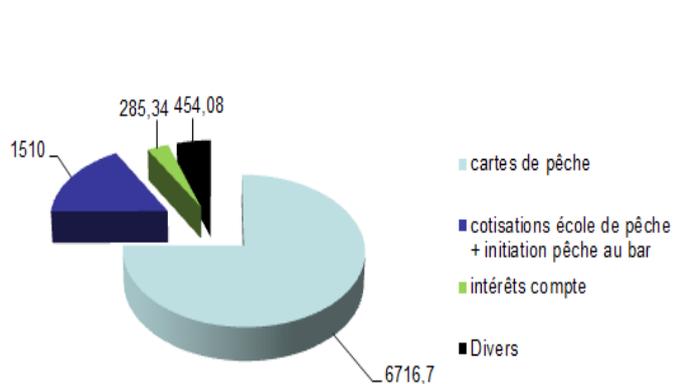
Compte d'exploitation année 2017: **-2890,87euros**

Compte exploitation 2017

Répartition dépenses 2017



Répartition recettes 2017



situation Comptes arrêtés au 31/12/2017 (rapport trésorerie transmis à la fédération)

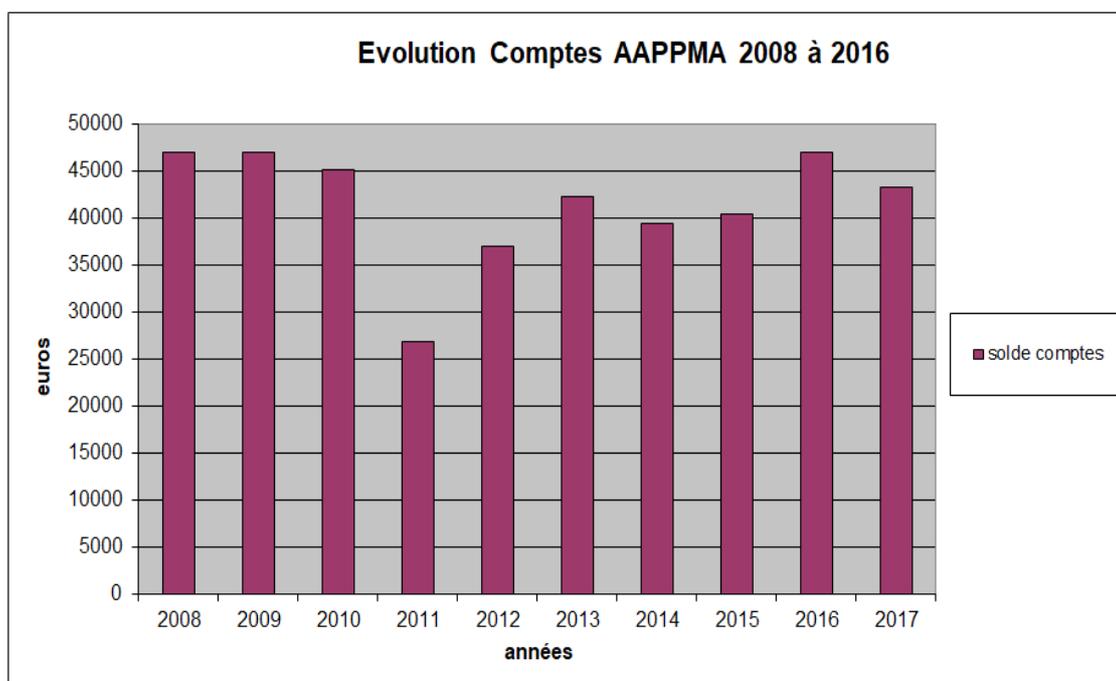
Dépenses 2017	(euros)	Recettes 2017	(euros)
Dépenses Compte exploitation	12395,49	Recettes Compte exploitation	9504,62
À rajouter : dépense frais de déplacement 2016 débitée en 2017	341,32	À enlever : remontée fédé arrivée sur 2018	538,50
		À rajouter : remontée fédé concernant 2016 arrivée sur 2017	12
Total	12736,81		8978,12
Déficit réel sur compte bancaire au 31/12/2017	-3758,69		
Situation comptes au 31/12/2017	+ 43221,28		

Evolution compte AAPPMA de 2008 à 2017

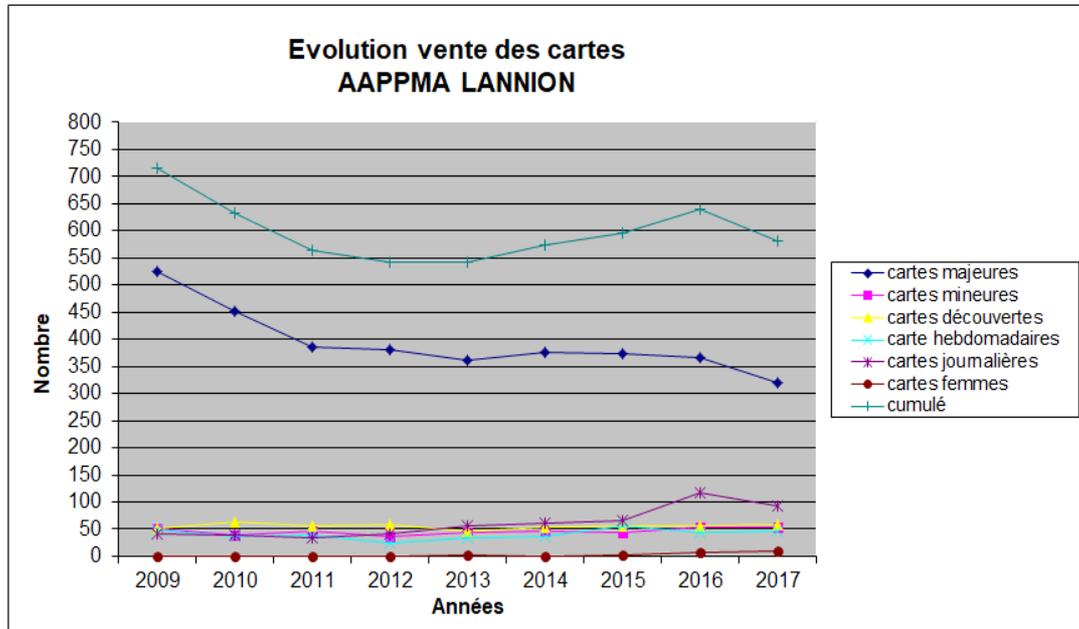
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
recettes		77860,55	71221,69	34466,54	64283,87	56636,01
dépenses		77738,79	73179,52	52698,43	54149,37	51316,76
solde comptes	46875,19	46996,95	45039,12	26807,23	36941,73	42260,9

	2014	2015	2016exploitation	2016	2017
recettes	18781,02	22134,16	9806,3	18380,38	8978,12
dépenses	21713,56	21071,46	11047,82	11791,55	12736,81
solde comptes	39328,44	40391,14	39149,60	46979,97	43221,28

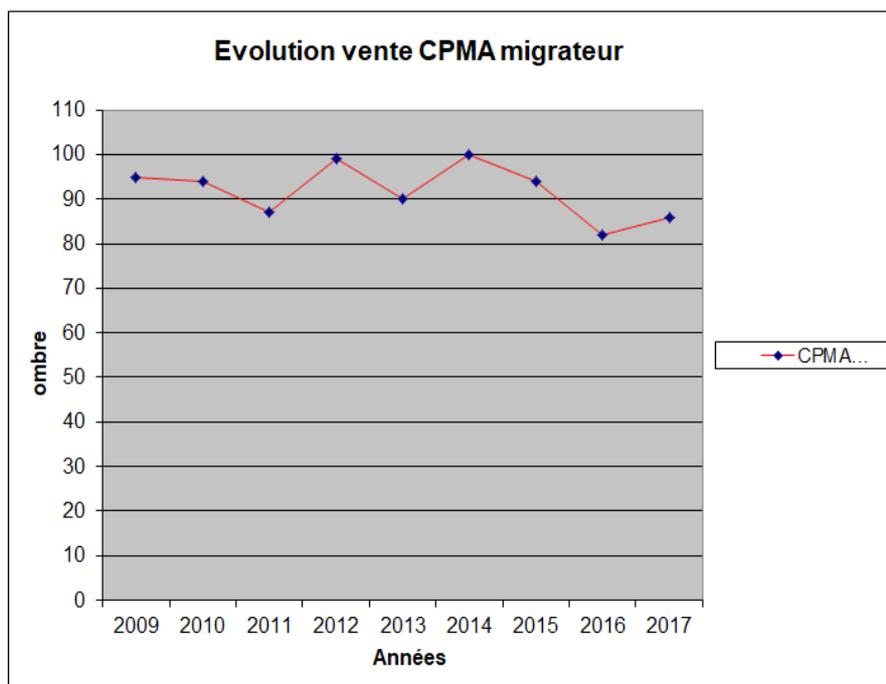
Evolution compte AAPPMA de 2008 à 2017



Evolutions vente des cartes de 2009 à 2017

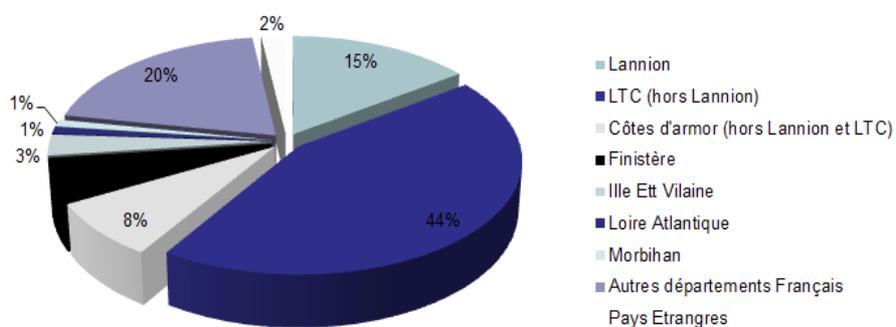


Evolutions vente des CPMA de 2009 à 2017



Répartition des pêcheurs toutes cartes confondues - 2017

Lannion	15%
LTC (hors Lannion)	44%
Côtes d'armor (hors Lannion et LTC)	8%
Finistère	6%
Ille Ett Vilaine	3%
Loire Atlantique	1%
Morbihan	1%
Autres départements Français	20%
Pays Etrangers	2%



Prévisionnel 2018 après clôture compte 2017

Charges 2018	(euros)	Produits 2018	(euros)
Travaux piscicoles	3780	Cartes de pêche	6500
Ecole de pêche	5205	Subvention (LTC)	4000
Frais Administratifs + Communication + déplacements	800	Cotisation Ecole de pêche	800
Location droits de pêche	500	Intérêts compte	285
Assurance + voiture	1000	Divers	
Divers	300		
Total	11585	Total	11585

Projet d'AAPPMA unique

Nous avons aujourd'hui deux projets majeurs pour lesquels de nouveaux moyens doivent être réunis :

- La création d'un plan d'eau destiné à la pêche sportive des carnassiers.
- La mise en œuvre d'une garderie professionnelle.

Pour l'un et l'autre de ces projets, il nous faut tout à la fois compter sur les compétences techniques et administratives de la Fédération Départementale et sur les subsides que nous assurent les recettes liées à l'adhésion à la réciprocité EGHO.

Enfin, le cumul des budgets et des compétences des associations de Belle-Isle et Lannion au sein de la même AAPPMA, permettent d'envisager sereinement ces entreprises qui resteraient tout à fait hors d'atteinte avec les moyens actuels.

La simulation d'un Budget Prévisionnel 2019, établie sur la simple base des recettes automatiquement assurées par la fusion de nos deux associations sous la forme réciprocaire montre combien les moyens réunis sont en évolution.

D'autres ressources, non mentionnées dans ce « budget type » sont également disponibles, en fonction des projets que peut développer l'association. Par ex : Soutien à l'empoissonnement d'un plan d'eau, participation à des investissements d'aménagement, acquisition de rives etc...Il faut les garder en mémoire car ils peuvent représenter des moyens considérables pour faire aboutir un projet.

Dépenses 2016	Belle Isle en Terre	Lannion	BIET + Lannion	Dépenses prévisionnelles 2019 nouvelle association
Gardiennage	0	109,5	109,5	14000
travaux piscicoles entretien rives	3042,48	3937,96	6980,44	12900
Frais généraux + école de pêche	1429,77	7630,75	9062,12	14600
Total dépenses	4471,85	11678,21	16150,06	41500

Recettes 2016	Belle Isle en Terre	Lannion	BIET + Lannion	Recettes prévisionnelles 2019 nouvelle association
Produits vente carte de pêche	2971,3	8013,9	10985,2	10000
Produits associatifs (redistribution fédérale et nationale)	5572,00	0	5572,00	28800 (dont 10000 bonus saumon, 12000 contribution fédérale entretien cours d'eau)
Autres produits	618,71	0	618,71	2700 (dont 1000 remboursement fédéral location droits de pêche, 700 participation fédérale école de pêche)
Total recettes	9162,01	8013,9	17175,91	41500



LA GAULE LANNIONNAISE
Rue de Roud ar Roc'h
22300 LANNION

LA GAULE LANNIONNAISE

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

N° SIRET : 439 986 134 00013

Code APE : 913 E

LANNION,
04 Mars
2018

Email

aappmalannion@laposte.net

Tel : 0684542660

Motion proposée au vote de l'Assemblée Générale du 4 Mars 2018

Considérant les évolutions en cours, tant dans le domaine de la gestion associative de la pêche de loisirs que dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, les AAPPMA de Belle-Isle-en-Terre et de Lannion, dont les bureaux ont échangé à ce propos, se proposent de fusionner les deux associations en une seule avant la fin de l'année 2018.

Pratiquement, les modifications administratives seront engagées dans des délais compatibles avec l'offre d'une carte de pêche 2109 sous la dénomination de la nouvelle AAPPMA.

Les bureaux qui en ont débattu, proposent que cette association adhère à la réciprocité « Entente Halieutique du Grand Ouest » à compter de 2019.

Dans le cadre de cette réciprocité, l'accès à la pêche au saumon sur le Léguer des pêcheurs non sociétaires de l'AAPPMA, sera conditionné par une inscription obligatoire individuelle et quotidienne.

L'accès aux autres pêches sera régi par les règles de l'Ehgo, une inscription volontaire annuelle étant proposée aux pêcheurs non sociétaires afin d'assurer une qualité de contact et d'information avec tous les pêcheurs.

L'Assemblée Générale exprime son accord pour ce projet, et donne mission au Conseil d'Administration pour mener les formalités administratives nécessaires à son exécution.

